

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 79 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 18 Absent(s) excusé(s) : 21 Absent(s) : 1
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 24 janvier 2023

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 10
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 30 janvier 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-01-31-CM-6.1 :

Budget Primitif 2023.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts,
VU le Code Général de la Fonction Publique, pris notamment en ses articles L.721-1 et L.721-3,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110,
VU le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,
VU l'article 6 du décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique,
VU le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 en date du 12 décembre 2022,
VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz pour l'exercice 2023 pour :

- Le Budget Principal (instruction M57),
- Le Budget Annexe « Archéologie Préventive » (instruction M57),
- Le Budget Annexe « Déchèteries » (instruction M4),
- Le Budget Annexe « Transports Publics » (instruction M43),
- Le Budget Annexe « Zones en Régie » (instruction M57),

ADOpte le Budget Primitif 2023 tel que présenté dans les documents budgétaires joints en annexe, et s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- Budget Principal : 277 990 209 €,
- Budget Annexe « Archéologie Préventive » : 2 647 527 €,
- Budget Annexe « Déchèteries » : 5 285 600 €,
- Budget Annexe « Transports Publics » : 86 460 236 €,
- Budget Annexe « Zones en Régie » : 66 613 700 €.

ADOpte le tableau des effectifs annexé au BP 2023,
DECIDE l'inscription au titre de l'exercice 2023 de crédits affectés au Cabinet du Président à hauteur de 722 400 € pour le recrutement au maximum de 7 collaborateurs, conformément à la réglementation en vigueur,
DECIDE l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service pour chacun des postes de Directeur Général des Services, de Directeur Général Adjoint et pour un emploi de collaborateur de cabinet,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.

Metz, le 31 janvier 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2023
BUDGET
PRIMITIF
RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 30 JANVIER 2023



Table des matières

INTRODUCTION	2
PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS	5
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	6
A. L'EQUILIBRE GLOBAL	7
B. LES DEPENSES.....	8
1. <i>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	8
2. <i>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	10
C. LES RECETTES	12
1. <i>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	12
2. <i>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	15
PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE.....	17
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	17
B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	19
C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	22
D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE	25
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES	28
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	28
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE.....	32
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	34
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE	36

INTRODUCTION

Le Budget Primitif pour 2023 s'inscrit dans un environnement d'incertitudes, tant environnementales qu'économiques, fiscales ou géopolitiques, à l'intérieur duquel l'Eurométropole de Metz se doit de garder le cap de ses ambitions, au bénéfice de son territoire. En effet, par les actions qu'elle porte ou soutient, la métropole agit en faveur de la transition écologique et du développement économique sans oublier la qualité de vie de ses habitants.

C'est pourquoi le budget 2023 poursuit la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des autres documents-cadre de sa politique (Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, Plan Climat-Air-Energie Territorial, PLUi).

L'année 2023 verra également un nouvel élargissement du territoire avec l'intégration d'une 46^{ème} commune, Lorry-Mardigny, signe de l'attractivité de notre territoire.

L'Eurométropole de Metz renforce ses initiatives en faveur de la **transition écologique et énergétique** conformément au Plan Climat-Air-Energie Territorial. La préservation des milieux naturels et de la biodiversité se traduira notamment par des interventions sur les deux sites remarquables que sont le Mont Saint-Quentin et les étangs de Saint-Remy dans le cadre d'un projet développé avec la Communauté de Communes Rives de Moselle. En matière de gestion des milieux aquatiques, l'année 2023 verra s'achever les études préalables aux travaux sur les ruisseaux de Vallière et Saulny-Woippy. La question de la mobilité sera prégnante dans ce budget avec notamment la création de la société de projet relative à l'hydrogène vert. Des premières bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène seront commandées en sus d'une benne électrique. L'encouragement aux transports en commun se poursuivra avec l'avancée du projet de 3^{ème} ligne Mettis notamment. Le réseau de pistes cyclables métropolitaines continue d'être renforcé avec par exemple des pistes reliant différentes communes du territoire (Marly – Pouilly ou Vany – Chieulles) et une étude visant à développer la cyclo-logistique sera lancée. En matière de déchets, le déploiement de solutions de collecte adaptées au centre-ville de Metz et de nouveaux PAVE sur différentes communes sera mis en œuvre. De manière générale, il s'agit de renforcer la qualité du service de ramassage des ordures ménagères et des déchets pour l'ensemble des habitants de la Métropole. Des réflexions seront lancées afin d'améliorer les conditions d'accueil en déchèteries. Les actions de l'Eurométropole de Metz en matière de rénovation énergétique porteront sur son propre patrimoine et aussi sur le soutien aux ménages pour la rénovation de leur patrimoine à travers le partenariat avec l'ALEC. Des crédits sont inscrits afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments culturels par exemple (remplacement du matériel d'éclairage, installation de panneaux photovoltaïques) et une étude globale sera lancée sur la Maison de l'Archéologie Préventive.

Dans le cadre du **développement économique et de l'attractivité** du territoire, l'Opération de Revitalisation du Territoire va permettre de travailler à la requalification des centres-villes et centres-bourgs, notamment en facilitant la rénovation du parc de logements et des locaux commerciaux et artisanaux par la foncière dans laquelle la métropole va investir 3 M€. En matière d'aménagement économique, des études vont être engagées afin d'élaborer un schéma de l'offre commerciale mais aussi afin de définir les orientations d'aménagement des halles Sollac à Woippy. La métropole poursuivra également les travaux sur le Plateau de Frescaty afin de favoriser l'accueil de nouveaux acteurs économiques sur notre territoire. En matière d'enseignement supérieur et d'innovation, les actions prévues dans la feuille de route approuvée en février 2022 seront mises en œuvre avec notamment l'organisation de campus thématiques et le déploiement d'une application « Metz l'étudiante ». L'Eurométropole de Metz continuera parallèlement d'investir en faveur du logement étudiant et du développement de structures telles que l'Institut Photonique ou l'Institut d'Innovation Logistique. Un 1^{er} programme d'aides directes aux commerçants/artisans sera mis en œuvre, orienté vers le développement durable, qui viendra s'ajouter aux soutiens apportés par l'Eurométropole aux structures d'appui à la création d'entreprises ou à l'économie circulaire. En matière d'agriculture, l'Eurométropole de Metz renforce ses partenariats avec une nouvelle convention avec la Safer pour la recherche de terrains, qui vient compléter les partenariats existants avec la Chambre d'Agriculture, le lycée du Courcelles-Chaussy ou l'association Partage Ton Frigo par exemple. De nouvelles expérimentations seront lancées au titre de la démarche « Métropole connectée » principalement axées sur les questions de mobilité.

Enfin, l'Eurométropole agit en faveur de la **cohésion sociale et territoriale**, au service des habitants et des communes. Les crédits dédiés à la politique du logement permettent de poursuivre le soutien aux bailleurs publics et privés mais aussi le dispositif d'aide à l'accession à la propriété mis en place l'année dernière. La rénovation urbaine mobilisera surtout des crédits d'études avant la phase travaux envisagée en 2024-2025. Des premières actions seront mises en œuvre dans le cadre de la métropolisation du Contrat Local de Santé. Conformément au PPI, les enveloppes 2023 dédiées à la voirie seront particulièrement importantes avec notamment la requalification de la rue Serpenoise. Le projet de création d'une nouvelle piscine métropolitaine se poursuit et entre dans la phase de maîtrise d'œuvre. Après d'importants travaux, la métropole est à jour de ses obligations en matière d'aires d'accueil des gens du voyage avec la mise à disposition de trois aires d'accueil et d'une aire de grand passage. Enfin, le soutien aux communes apporté à travers le dispositif des fonds de concours est maintenu.

Malgré les inquiétudes, l'Eurométropole de Metz maintient ses ambitions au bénéfice des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire, dans une démarche pragmatique et raisonnable, préservant les équilibres financiers de la collectivité.

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
ORT	Opération de revitalisation du territoire
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLF	Projet de Loi de Finances
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TF	Taxes Foncières
TH	Taxe d'habitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VM	Versement Mobilité

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2023

Comme évoqué déjà lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la préparation du Budget Primitif 2023 s'est inscrite dans un très fort contexte d'incertitude.

Le conflit russo-ukrainien tout d'abord, a entraîné des envolées des coûts de l'énergie et des matières premières et en conséquence un niveau d'inflation qui s'est élevé à 7,1 % en France en novembre 2022. La menace d'une récession pèse sur 2023 en lien avec une baisse de la production industrielle et de la consommation des ménages.

Puis, les processus d'adoption des projets de Loi de Finances 2023 et de Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 auront rarement été sujets à autant de rebondissements. Leurs enjeux étaient majeurs pour les finances des grandes villes et métropoles. Ainsi, le projet de Loi de programmation des finances publiques pour les 5 prochaines années qui devait revenir à une logique d'évolution globale des dépenses locales, en lieu et place d'une contractualisation individuelle, n'aboutira pas en 2022, mais seulement courant d'année 2023. Les modalités de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont la suppression sera étalée sur les 2 années 2023 et 2024 ne seront définies précisément que par décret courant 2023.

Ces incertitudes très fortes tant sur le plan économique que législatif et réglementaire ont conduit à construire un budget prudent en matière de prévisions de recettes, notamment pour celles qui sont liées à l'activité économique.

Néanmoins, ce budget s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 et en parfaite cohérence avec les priorités métropolitaines arrêtées pour le présent mandat.

De même, il intègre les incidences financières relatives à l'intégration de la commune de Lorry-Mardigny au 1^{er} janvier de cette année.

A. L'EQUILIBRE GLOBAL

En k€

Fonctionnement							
	BP 2022	BP 2023	évo		BP 2022	BP 2023	évo
Dépenses réelles	166 622	172 879	3,76%	Recettes réelles	184 672	194 221	5,17%
Dépenses d'ordre	19 000	19 000	0,00%	Recettes d'ordre	3 500	3 500	0,00%
Virement à la section d'investissement	2 550	5 842					
Total	188 172	197 721	5,07%		188 172	197 721	5,07%
Epargne brute	18 050	21 342	18,24%				

Investissement							
	BP 2022	BP 2023	évo		BP 2022	BP 2023	évo
Dépenses réelles	85 158	76 269	-10,44%	Recettes réelles	38 108	33 327	-12,55%
Dépenses d'ordre	4 192	4 000	-4,57%	Recettes d'ordre	19 692	19 500	-0,97%
				Virement de la section de fonctionnement	2 550	5 842	
Total	89 350	80 269	-10,16%		60 350	58 669	-2,79%
Besoin d'emprunt	29 000	21 600	-25,52%				

TOTAL	277 522	277 990	0,17%
--------------	----------------	----------------	--------------

277 522	277 990	0,17%
----------------	----------------	--------------

Le BP 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 278 M€, dont 198 M€ en fonctionnement et 80 M€ en investissement. En fonctionnement, les mouvements réels s'élèvent à 173 k€ en dépenses et 194 k€ en recettes. La section d'investissement comptabilise 76 M€ de dépenses réelles et 33 M€ de recettes réelles. Les opérations d'ordre sont principalement constituées des dotations aux amortissements. Il est globalement en progression de + 0,17 %, dont + 5,07 % au titre du fonctionnement en raison principalement des impacts de l'inflation et des hausses de rémunérations du personnel en conséquence.

Le financement des investissements est assuré par l'épargne brute, qui s'élève à 21,34 M€, en nette hausse par rapport au BP 2022 (+ 18 %), les recettes propres d'investissements (26 M€ - subventions, FCTVA...) et un recours à l'emprunt prévu à hauteur de 21,6 M€.

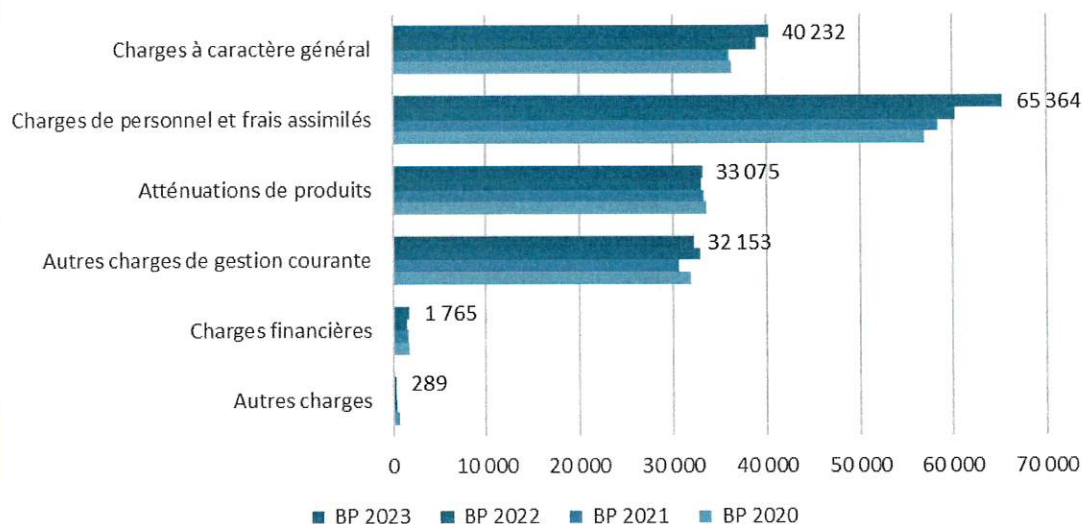
Ces prévisions en matière de dépenses d'investissement, qui apparaissent en légère diminution par rapport à 2022, ne doivent pas masquer l'engagement des différents projets identifiés dans le cadre du PPI adopté le 13 décembre 2021. Il s'agit d'un réajustement des prévisions budgétaires en parfaite cohérence avec la réalité de la mise en œuvre des opérations d'investissement. La reprise du résultat de l'exercice 2022 lors du Budget Supplémentaire 2023 en juin prochain, de même qu'un recalage éventuel de la prévision d'emprunt permettront d'abonder les prévisions budgétaires selon l'avancement de la mise en œuvre des projets.

La première partie du présent rapport sera centrée sur les principaux facteurs d'évolution des dépenses et recettes et de leurs composantes, tandis que la deuxième partie présentera les actions envisagées au titre des politiques publiques portées par la collectivité.

B. LES DEPENSES

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ventilation et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les **charges à caractère général** s'élèvent à 40,23 M€, soit une hausse de 3,6 % par rapport au BP 2022 (+ 1,41 M€). Elles se composent principalement des dépenses liées aux fluides, aux frais d'études, des prestations de services (sur les déchets notamment), des assurances...

Cette augmentation est principalement concentrée sur la gestion des déchets (+ 500 k€) ; est ainsi prévue la location de locaux pour le stockage des déchets avant ramassage, afin de pallier les difficultés pour la conteneurisation au centre-ville de Metz, ce qui entraîne des frais de loyers, de charges et d'entretien. Les dépenses liées aux marchés de collecte, de maintenance et d'entretien augmentent avec l'installation de nouveaux PAVE, tout comme les dépenses de carburant du fait de l'inflation énergétique. La communication sera renforcée afin d'améliorer la connaissance des consignes de tri à l'échelle métropolitaine ou encore sur les nouveaux locaux à déchets au centre-ville de Metz ou les biodéchets. La hausse du prix des assurances a également un impact sur le budget 2023 (+ 152 k€).

Par ailleurs, un accroissement des crédits de 200 k€ s'avère nécessaire en matière de voirie et d'espaces publics afin de prendre en charge les dégâts sur le domaine public de plus en plus nombreux.

Les **charges de personnel** d'un montant de 65,4 M€ affichent une hausse de 8,5 %, soit + 5,1 M€.

Cette hausse comprend la mise en année pleine de l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5 % entrée en vigueur en juillet 2022 (950 k€) de même qu'une provision de même montant pour une nouvelle augmentation à même hauteur du point d'indice à mi 2023 et d'autres mesures salariales en lien avec le niveau d'inflation (révision des grilles de rémunération des agents de catégorie C, augmentation du SMIC...).

En outre, ces charges intègrent la mise en année pleine des recrutements réalisés en 2022, de même que de nouveaux recrutements nécessaires afin de répondre aux ambitions politiques de l'Eurométropole, notamment au sein de la Direction de la Gestion des Déchets et de la Direction de l'Aménagement. La création de postes d'opérateurs vidéo est également prévue dans le cadre de la mise en place du Centre de Supervision Urbain métropolitain.

Les **atténuations de produits** s'élèvent à 33 M€ et sont principalement composées des flux financiers avec les communes membres, notamment les attributions de compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire ainsi que la contribution au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Elles sont maintenues à un niveau en très légère hausse par rapport à celui de 2022, soit 33,07 M€ (+ 92 k€), qui s'explique par l'intégration de Lorry- Mardigny au 1^{er} janvier 2023.

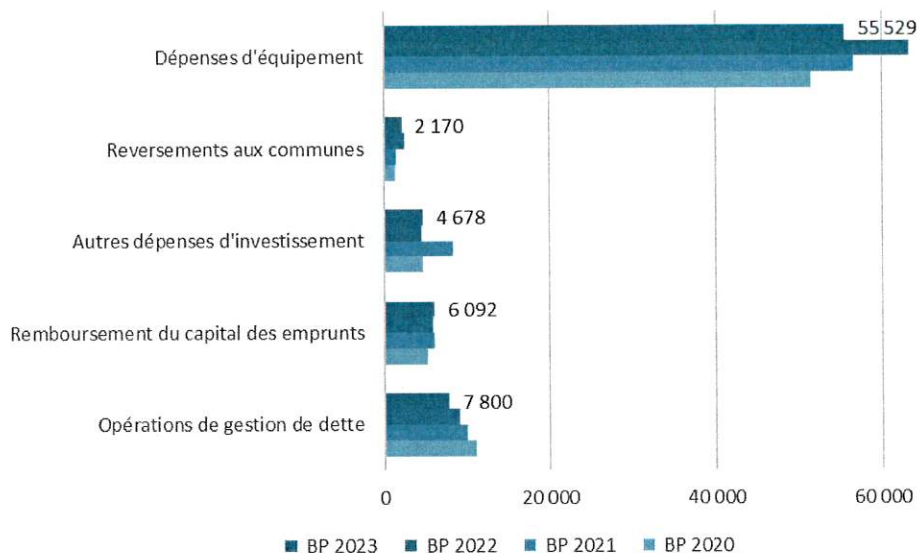
Les **charges de gestion courante** affichent une diminution d'environ 700 k€ et s'élèvent à 32,2 M€ (- 2,2 %). Elles correspondent en majeure partie aux subventions et participations versées par l'Eurométropole, notamment aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à l'agence d'attractivité Inspire Metz ou encore à l'AGURAM. La baisse observée concerne des crédits qui avaient été inscrits au BP 2022 pour des opérations ponctuelles, notamment pour le remboursement de billets de l'Opéra-Théâtre suite à l'annulation de représentations en raison de la crise sanitaire, pour lesquels une provision de 100 k€ avait été prévue, ainsi que pour le versement d'indemnités de résiliation qui s'explique par la cession anticipée des contrats d'exploitation des réseaux de télécommunications (465 k€).

Les **charges financières** s'élèvent à 1,76 M€ et apparaissent en hausse par rapport à 2022 (+ 360 k€ soit + 25,7 %). L'augmentation de ces dépenses, qui sont composées du remboursement des intérêts de la dette, est en lien avec le contexte actuel qui a vu les taux d'intérêts fortement augmenter par rapport aux années précédentes. L'impact sur le budget de l'Eurométropole de Metz est cependant limité du fait de notre structure de dette composée à 65 % d'emprunts à taux fixe.

Les **autres charges** comprennent les dotations aux provisions (85 k€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus (183 k€) ainsi que les charges spécifiques (21 k€).

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ventilation et évolution des dépenses réelles d'investissement



Le budget d'investissement pour 2023 s'inscrit dans le cadre défini par le Plan Pluriannuel d'Investissement voté en décembre 2021 et intègre notamment des crédits liés au démarrage des projets structurants décidés par l'Eurométropole.

Les **dépenses d'équipement** comprennent les études, les acquisitions diverses et les travaux. Elles affichent un total de 55,5 M€.

En termes de politiques publiques, la mobilité et les espaces publics mobilisent le plus de dépenses d'équipement (18,8 M€), puis l'habitat et le logement (6,7 M€) dans le cadre des subventions versées aux bailleurs pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux, les aides à la pierre et le renouvellement urbain. Les bâtiments métropolitains feront l'objet de travaux à hauteur de 6,3 M€, dont notamment 1,8 M€ pour le musée de la Cour d'Or (544 k€ pour la création du Pavillon de la biodiversité et 837 k€ pour l'aile François de Curel et la restauration des thermes antiques), 623 k€ pour l'extension du centre technique métropolitain, 625 k€ pour l'Opéra-Théâtre et 886 k€ pour la construction de la piscine métropolitaine. La gestion des déchets mobilisera 4 M€ de dépenses d'investissement, dont 2,5 M€ pour la conteneurisation des déchets avec notamment la pose de nouveaux PAVE et 904 k€ pour le renouvellement de la flotte de véhicules de collecte.

Le détail des investissements envisagés est présenté dans la partie consacrée aux politiques publiques.

Les **reversements aux communes** sont en légère baisse (2,17 M€, soit - 395 k€ et - 15,4 %). Ils comprennent principalement le reversement de la taxe d'aménagement aux communes, dont le montant est prévu en diminution. En effet, après une forte hausse du produit en 2021 et 2022, la

prévision de produit attendu s'élève à 2,4 M€ et le reversement à 2,16 M€ afin de tenir compte de la réforme de cette taxe décalant son exigibilité à la déclaration d'achèvement des travaux au sens fiscal.

Les **autres dépenses d'investissement** sont stables par rapport à 2022 (4,68 M€ soit + 3,3 %). Elles sont composées des participations prises par l'Eurométropole au sein de certaines structures (3,3 M€), des opérations réalisées sous mandat (106 k€ ; pour des opérations globales d'aménagement réalisées conjointement avec les communes) ainsi que de l'avance remboursable effectuée par le budget principal au budget annexe des zones en régie ; cette dernière qui dépend des travaux et des cessions prévus et des écritures de stocks afférentes, est inscrite à hauteur de 1,2 M€ pour 2023. En ce qui concerne les participations, elles concernent la participation de l'Eurométropole à la foncière de revitalisation commerciale à hauteur de 3 M€, la souscription à la société de projet dont l'objectif est d'assurer la distribution d'hydrogène vert sur le territoire pour 200 k€, ainsi que la première échéance de l'apport en capital à l'Agence France Locale (119 k€) à laquelle l'Eurométropole prévoit d'adhérer en 2023.

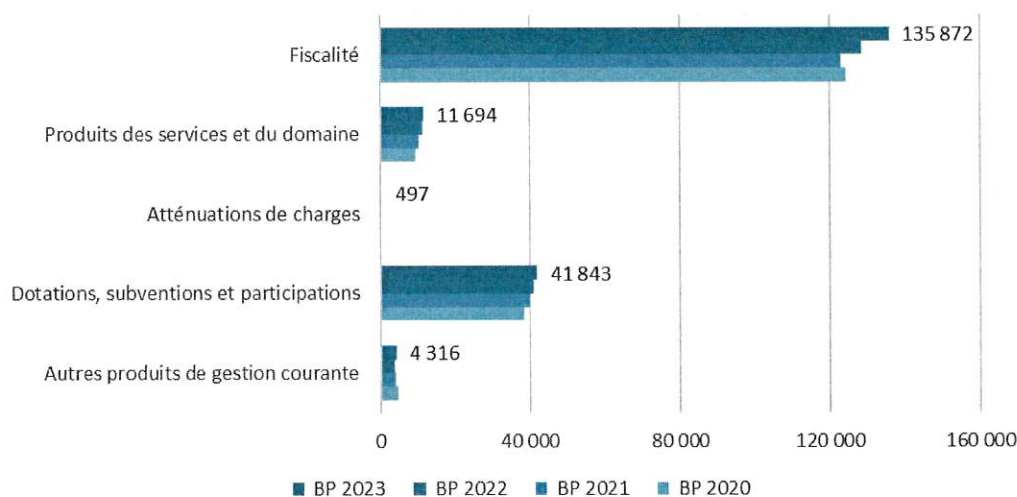
Les dépenses liées au **remboursement du capital des emprunts** augmentent légèrement (+ 3,1 %, soit + 182 k€) et s'élève à 6 M€. En l'absence de souscription de nouvel emprunt en 2022, le remboursement de la dette de l'Eurométropole reste stable. La hausse provient de l'acquisition de terrains auprès de l'EPFGE en 2022 concernant le parc du Technopôle, opération qui se réalise sur les années 2022 à 2026. 136 k€ sont inscrits au titre de l'annuité 2023.

Enfin, les **opérations de gestion de dette** consistent en deux opérations réalisées sur les emprunts de type CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable). En début d'année, ces emprunts font l'objet d'un remboursement temporaire, ce qui permet d'ajuster à la baisse le niveau de trésorerie disponible et d'en diminuer les frais financiers ; ces crédits sont remobilisés en fin d'année. Des crédits sont donc inscrits en dépenses et en recettes pour comptabiliser ces mouvements, conformément aux instructions comptables. Pour 2023, ils s'élèvent à 7,8 M€ en dépenses et 7,3 M€ en recettes.

C. LES RECETTES

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ventilation et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Depuis 2021, les recettes issues de la **fiscalité** affichent une nette progression, sans évolution des taux, qui restent les suivants :

Fiscalité Directe Locale	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09%	2,09%	2,09%	2,09%	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41%	7,41%	7,41%	7,41%	7,41%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,75%	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%

Cette hausse s'explique en partie par le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation lié à l'inflation qui s'élèvera à 7,1 % pour les bases actualisées 2023. Ce coefficient, fixé selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé constaté en novembre de l'année précédente, s'élève à un niveau particulièrement élevé pour 2023 du fait de l'inflation, ce niveau n'ayant même jamais été atteint depuis les années 90. Pour mémoire, il était de 3,40 % en 2022, 0,20 % en 2021 et 1,20 % en 2020.

Ainsi, Les recettes de *Cotisation Foncière des Entreprises*, de *fiscalité ménage* et de la *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* évoluent en fonction de la revalorisation des bases fiscales ainsi que de l'évolution physique prévisionnelles des bases (c'est-à-dire selon les nouvelles constructions).

Elle s'explique également par la dynamique importante de la TVA nationale. En effet, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Eurométropole perçoit en compensation une fraction de TVA depuis 2022. Cette dernière a été particulièrement dynamique en 2022 puisqu'elle s'élève à + 9,6 %, quand les prévisions lors du BP 2022 avaient été estimées à + 5,5 %. Ainsi, le produit 2022 devrait s'élever à 41,4 M€, contre 39,45 M€ prévus initialement. Pour 2023, la Loi de Finances estime la progression de fraction de TVA à 5,1 %, conduisant à une nouvelle hausse du produit (43,5 M€).

Montants inscrits au budget primitif (K€)	BP 2021	BP 2022	notifié / projeté 2022	BP 2023	évol BP23/BP22
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	14 300	15 000	15 101	7 550	-49,67%
Fraction de TVA nationale CVAE				7 550	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22 320	20 965	21 765	22 000	4,94%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 460	1 500	1 575	1 500	0,00%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 140	3 320	3 463	3 462	4,28%
Fiscalité Entreprises	41 220	40 785	41 903	42 062	3,13%
Taxe d'Habitation (TH)	36 970	1 270	1 498	1 500	18,11%
Fraction de TVA nationale TH		39 450	41 400	43 500	10,27%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 560	6 675	6 732	7 100	6,37%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	115	120	121	120	0,00%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	235	260	252	250	-3,85%
Fiscalité Ménages	43 880	47 775	50 003	52 470	9,83%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	28 600	29 900	29 944	31 000	3,68%
Taxe Locale de Séjour	600	900	1 183	1 050	16,67%
Taxe GEMAPI	1 143	1 148	1 148	1 151	0,26%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCE)	636	840	975	960	14,29%
Taxe d'Aménagement	1 650	2 800	2 962	2 000	-28,57%
Fiscalité spécialisée	32 629	35 588	36 212	36 161	1,61%
Attributions de compensation reçues	263	264	265	264	0,00%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	6 915	6 915	6 915	6 915	0,00%
Autres recettes assimilées	7 178	7 179	7 179	7 179	0,00%
Recettes fiscales et assimilées	124 907	131 327	135 298	137 872	4,98%

Les montants prévus au BP 2023 prennent en compte la fiscalité transférée de la commune de Lorry-Mardigny, qui fait désormais partie du territoire de l'Eurométropole depuis le 1^{er} janvier 2023. L'entrée de la commune dans le territoire de l'Eurométropole se traduit par l'application sur Lorry-Mardigny des taux de fiscalité votés par la Métropole. Pour les taxes dont les taux sont supérieurs à ceux pratiqués dans l'EPCI sortant de la commune, le Code Général des Impôts prévoit des procédures de lissage. Ainsi, concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la loi prévoit un calendrier de lissage qui sera le suivant : le taux de CFE appliqué sur la commune de Lorry-Mardigny (20,80 % en 2022) sera rapproché par fractions de 2,57 points du taux appliqué sur le territoire de l'Eurométropole (23,37 % en 2023). Le taux de 25,94 % de CFE sera donc pleinement appliqué sur la commune en 2024. Les Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront quant à eux immédiatement appliqués sur la commune.

L'Eurométropole verra en 2023 l'entrée en vigueur de la première phase de suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Pour rappel, cette dernière se fera en deux temps

(50 % en 2023 et 100 % en 2024) et sera à nouveau compensée par une fraction de TVA nationale. Ainsi, si le montant global attendu est reconduit (15,1 M€), il anticipe une compensation à hauteur de 50 % à partir d'une fraction de TVA. Toutefois, les EPCI ont fait valoir la nécessité de maintenir un lien entre la fiscalité économique et le développement de l'activité économique du territoire. Les modalités de calcul de la compensation qui doivent intégrer ce principe de territorialisation ne seront précisées que par décret courant 2023.

Concernant les recettes liées à l'*Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau* et à la *Taxe sur les Surfaces Commerciales*, leurs montants prévisionnels sont reconduits.

Au niveau de la fiscalité spécialisée, la très légère évolution de 0,26 % constatée pour la *taxe GEMAPI* est en lien avec l'intégration de Lorry-Mardigny.

Par ailleurs, après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire en 2020 et 2021, le produit de la *taxe de séjour* bénéficie de la reprise de l'activité touristique, ainsi que des nouveaux tarifs adoptés lors du conseil métropolitain du 30 mai 2022 qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, le produit de la *Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité* est ajusté au niveau attendu sur 2022. Il est précisé que 50 % de ce produit est reversé directement aux communes sur le territoire desquelles la taxe est prélevée et qui ne l'avaient pas instaurée avant la Métropole. L'autre moitié de ce produit permet de financer partiellement l'augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire votée en 2019.

Les **produits des services et du domaine** sont en hausse de 285 k€ et s'élèvent à 11,69 M€. Ils se composent en grande partie des recettes liées à la politique de mobilité, notamment celles issues des parkings gérés en régie (2,09 M€) et du forfait post-stationnement (1,1 M€). Ils concernent également les remboursements de mises à disposition de personnel, notamment auprès de Haganis (3,55 M€). Le montant de ces remboursements est en hausse par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ainsi que de la mise en place de nouvelles mises à disposition d'agents auprès d'autres structures (+ 116 k€). Les refacturations de personnel et de frais divers aux budgets annexes font également état d'une augmentation, toujours en lien avec la revalorisation du point d'indice (1,7 M€, soit + 83 k€).

Les **atténuations de charges** comprennent les remboursements d'indemnités journalières perçues lors d'absences pour maladie des agents, évalués à 497 k€.

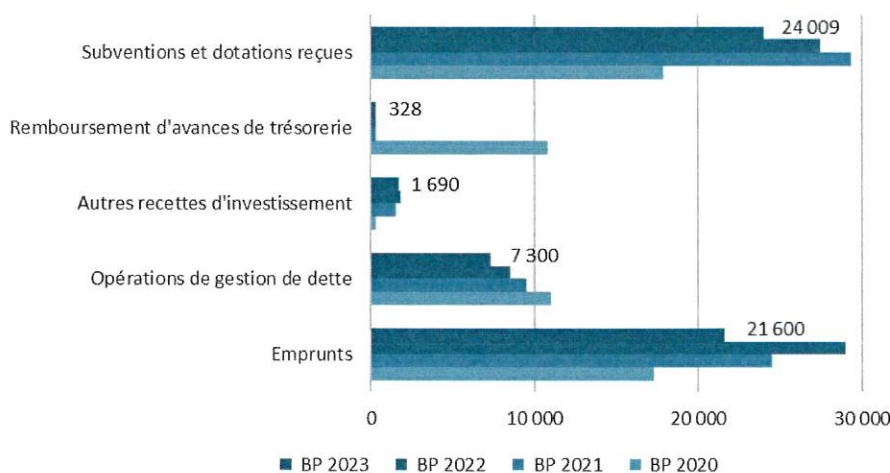
La dotation globale de fonctionnement représente la part la plus importante des **dotations, subventions et participations**. Son produit est attendu en stabilité par rapport à 2022, soit 24,3 M€, dont 18,4 M€ au titre de la dotation de compensation et 5,9 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité. Les autres recettes sont composées des subventions et participations diverses versées par l'Etat ou par d'autres organismes. L'augmentation de 2,8 % par rapport à 2022 vient de la compensation prévue au titre de la cotisation foncière des entreprises, en hausse en raison de la réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels non intégrée dans le BP 2022.

Les **autres produits de gestion courante** comprennent majoritairement les redevances des délégataires que ce soit des parkings (1,73 M€), des réseaux d'énergie (450 k€) ou de l'exploitation du

Centre de Congrès et du Parc des Expositions (114 k€), les cessions de matériaux recyclables (1,2 M€) ou les indemnités versées par les assurances suite aux sinistres (165 k€). Ces produits affichent une hausse de 548 k€ soit + 14,5 %, qui s'explique notamment par l'envolée des prix de reprise des matériaux recyclables (+ 186 k€), mais aussi par la hausse du nombre de sinistres au domaine public et par conséquent des indemnités plus importantes (+ 78 k€).

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ventilation et évolution des recettes réelles d'investissement



Les **subventions et dotations perçues** sont principalement composées du FCTVA, dont le montant pour 2023 est estimé à 7 M€. Elles comprennent également les attributions de compensation d'investissement versées par les communes (4,9 M€), le remboursement de matériels et logiciels informatiques par la Ville de Metz (2,1 M€), le produit des amendes de police (2,5 M€) ainsi que les dotations au titre de la délégation des aides à la pierre qui sont attribuées aux bailleurs et propriétaires privés (3,2 M€). Le produit de la taxe d'aménagement, perçu par la Métropole et reversé à hauteur de 90 % aux communes (2,4 M€), voit son produit revu à la baisse suite à l'entrée en vigueur de la réforme de la perception de cette taxe.

Cette catégorie comprend également d'autres subventions d'investissement liées au financement de certains projets, qui seront abordées dans la présentation des politiques publiques.

Les **remboursements d'avances de trésorerie** concernent une opération de remboursement par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (S.E.B.L), d'une avance de trésorerie consentie par la Métropole en 2010 au titre de l'aménagement de la zone de Marly-Bellefontaine.

Les **autres recettes d'investissement** comprennent les produits des cessions et les remboursements par les communes des dépenses engagées pour le compte de la Métropole dans le cadre d'opérations

sous mandat (aménagement de voirie essentiellement). Elles sont globalement stables par rapport à 2022.

Les **opérations de gestion de dette** en recettes consistent en la comptabilisation du tirage des Contrats Long Terme Renouvelables remboursés en début d'année tel qu'explicité dans le paragraphe spécifique relatif aux dépenses d'investissement.

L'équilibre du budget est réalisé avec l'inscription d'un **emprunt** de 21,6 M€.

PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La transition écologique et énergétique est au cœur de l'action et des préoccupations métropolitaines.

Pour faire face aux enjeux climatiques, l'Eurométropole a un devoir de responsabilité : elle a axé une partie importante de son Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 sur des projets décisifs en matière de transition écologique. De plus, elle a adopté le 14 novembre dernier son « Plan Climat Air Energie Territorial ». Ce document définit la stratégie de l'Eurométropole en matière de transition énergétique et la décline en un plan d'actions ambitieux et à la hauteur des enjeux du territoire. Il s'articule autour de cinq axes principaux :

- la massification de la production et de l'usage des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) ;
- la consommation et l'économie responsables ;
- la planification écologique de l'aménagement ;
- la généralisation de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- la transition écologique du transport et de la mobilité.

Conformément à ces ambitions, l'Eurométropole entend tout d'abord accompagner les habitants dans la **rénovation énergétique** des logements du territoire. Son partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin (ALEC) est renforcé. L'extension à l'ensemble du territoire du dispositif Pacte-15, jusque-là limité à celui de la Ville de Metz, va permettre l'accélération de la rénovation de l'habitat privé en soutenant tout particulièrement les ménages en précarité énergétique. La participation de la Métropole s'élève désormais à 410 k€.

La politique de **mobilité** va également encourager les déplacements non polluants : ainsi, outre la création d'une troisième ligne C de METTIS en site propre et le prolongement de la ligne A, la Métropole investit dans le développement de technologies qui permettront de développer les transports non polluants. Dans cette perspective, une société de projet sera constituée dans l'objectif de produire et de distribuer de l'hydrogène renouvelable sur l'ensemble du territoire. Si les statuts de la société ne sont à ce jour pas encore finalisés, la participation de la Métropole devrait s'élever à 200 k€, soit 10 % du capital.

Le développement du covoiturage sera toujours encouragé dans le cadre de la démarche engagée avec le prestataire Klaxit. En matière de liaisons cyclables, les moyens alloués à la réalisation de nouvelles voies cyclables sont renforcés : 1,2 M€ (soit + 300 k€) sont inscrits pour la réalisation de nouvelles pistes cyclables et véloroutes, notamment entre Marly et Pouilly, entre Vany et Chieulles mais aussi pour l'aménagement d'une voie verte sur la commune de Marly.

La transition énergétique passe également par la **rénovation des bâtiments métropolitains** afin d'en améliorer les performances énergétiques. Ainsi, une première tranche de remplacement du matériel d'éclairage scénique de l'Opéra-Théâtre sera engagée dès 2023 à hauteur de 600 k€. A terme, ces

installations permettront de dégager d'importantes économies en fonctionnement puisque leur consommation est estimée entre 3 et 4 fois moins énergivore que les équipements actuels. D'autres rénovations visant la réduction de la charge énergétique seront également réalisées sur ce bâtiment. En parallèle, une grande partie des bâtiments, notamment ceux dédiés aux activités culturelles, vont faire l'objet de travaux de remplacement des luminaires par des LED, engendrant également des économies d'électricité. La Maison de l'Archéologie préventive fera l'objet d'une étude en vue d'optimiser les consommations énergétiques du bâtiment (50 k€) et verra également la pose de panneaux photovoltaïques sur sa toiture (150 k€).

La **préservation des milieux naturels** est également un axe majeur de la politique métropolitaine. Le projet de préservation du Mont Saint-Quentin a été enclenché au cours de la précédente mandature, avec notamment la mise en sécurité des ouvrages militaires du site. Il s'agit désormais de poursuivre ce projet avec une nouvelle phase de travaux, notamment sur le Fort de Diou et le Fort de Plappeville. En outre, une réflexion sera lancée afin d'assurer l'accueil du public et l'animation du site. Au total, les dépenses sont inscrites à hauteur de 82 k€ en fonctionnement et 686 k€ en investissement. Le projet de préservation des étangs de Saint-Rémy va également monter en puissance, en collaboration avec la Communauté de Communes Rives de Moselle. Si la création d'un syndicat mixte est envisagée, l'Eurométropole mènera dès 2023 une étude sur la fréquentation du site et les possibilités d'aménagements cyclables envisageables (30 k€). La réalisation d'un inventaire de la biodiversité est également envisagée (40 k€). Enfin l'Eurométropole travaillera au développement de prestations d'animation du site (15 k€).

En matière de **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**, les dépenses s'élèveront à 1,3 M€ en 2023. Outre le versement de cotisations aux syndicats, dont Moselle Aval et le syndicat du canal de Jouy, œuvrant en la matière (326 k€), une étude sur le ruissellement sera menée (50 k€). Les études sur les cours d'eau, notamment sur ceux de Saulny, Montvaux et le ruisseau de la Ramotte sont prévus pour 390 k€, et les travaux seront lancés à hauteur de 490 k€, avant la réalisation d'investissement importants dès 2024 concernant les ruisseaux de Vallières et de Saulny-Woippy. En parallèle, des financements de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est sont attendus à hauteur de 383 k€.

La **gestion des déchets** participe également à la transition écologique. En effet, la flotte de véhicules de collecte va commencer sa conversion vers des énergies moins polluantes : 450 k€ sont inscrits pour l'acquisition d'une benne électrique, 150 k€ pour une avance à la commande de deux bennes fonctionnant à l'hydrogène et 80 k€ pour l'achat d'un véhicule d'intervention électrique à destination du service qualité. D'une manière générale, les moyens dédiés à cette compétence sont en hausse par rapport à 2022. En fonctionnement, la hausse est due en partie à l'augmentation des prix du carburant (+ 97 k€, soit 857 k€). L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) entraîne une hausse du marché d'incinération des déchets ménagers de 100 k€ par rapport à 2022 (5,12 M€). L'installation de PAVE depuis plusieurs années emporte des conséquences en fonctionnement, notamment sur les marchés de collecte, de maintenance et de lavage de ces derniers (+ 437 k€). De plus, les demandes de renforcement de certains services (notamment la collecte des encombrants et la création d'un service « qualité ») entraînent également une hausse des moyens. Enfin, pour pallier l'impossibilité d'installer des PAVE dans certains secteurs du centre-ville de Metz, des locaux à déchets

vont être mis en service, entraînant des frais de loyers, de charges et d'entretien (+ 153 k€). 328 k€ de crédits d'investissement sont également prévus afin de réaliser les installations nécessaires. En outre, la conteneurisation des déchets et notamment l'installation de PAVE va se poursuivre en 2023 (2,5 M€). Sur la ville de Metz, cela concerne les quartiers de Borny, Devant-les-Ponts, Bellecroix, l'avenue André Malraux ou encore les Coteaux de la Seille. Des PAVE seront également posés sur les communes de Gravelotte, Woippy, Cuvry et La Maxe, et 100 k€ seront consacrés à la mise en place de vidéosurveillance de ces équipements. Enfin, 475 k€ sont inscrits concernant les divers projets d'extension des déchèteries métropolitaines. Ces crédits seront fléchés dans un premier temps sur des acquisitions foncières nécessaires à la création d'une nouvelle déchèterie, dont le lieu d'implantation n'est à ce jour pas encore identifié, ainsi que pour les projets d'extension de 4 déchèteries métropolitaines (Metz Nord, Metz Magny, Ars-sur-Moselle et Vernéville).

En matière d'**assainissement**, le budget de fonctionnement s'élève à 2,2 M€ et comprend pour l'essentiel la contribution versée à Haganis au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales. Les dépenses d'investissement sont stables et prévoient 275 k€ pour la poursuite du schéma directeur des eaux pluviales ainsi que 2,3 M€ de travaux sur les réseaux. Enfin, suite à la réalisation de travaux sur la station anti-crues située à Actisud, le solde d'une subvention attribuée dans le cadre de la DSIL sera perçu (95 k€).

B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les politiques métropolitaines en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire concerneront en 2023 les projets suivants :

En matière de **développement économique**, la principale action visera la constitution d'une foncière dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, signée à l'été 2022, pour laquelle 3 M€ sont inscrits au BP 2023 au titre de la contribution métropolitaine au capital de cette dernière. La mission principale de cette société sera d'acquérir et de requalifier des actifs commerciaux au sein des communes de Metz, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle et Woippy.

En outre, 197 k€ sont inscrits au titre du financement de la convention « Eco défis » qui permet d'apporter des aides aux artisans et commerçants engagés dans ce dispositif afin de les accompagner dans une démarche de développement durable (amélioration de l'isolation thermique ou de l'éclairage de leur commerce, etc.). En fonctionnement, 220 k€ sont prévus au titre du soutien à la chaîne d'appui à la création d'entreprises à l'association Le Filon, qui intervient en matière d'économie sociale et solidaire, et à l'association TCRM-Blida. Enfin, 30 k€ sont inscrits pour un diagnostic de marché concernant l'artisanat d'art sur le territoire métropolitain.

Sur le volet agricole, une étude de préfiguration des cantines métropolitaines est envisagée, dont l'objectif est d'obtenir une analyse comparative de divers scénarii pour la restructuration de la cuisine centrale de Metz (50 k€). Pour pallier le manque de foncier disponible en matière agricole, l'Eurométropole conclura une convention avec la SAFER afin d'aboutir à un outil de recherche de terrains (16 k€). En parallèle, 50 k€ sont inscrits en investissement afin de constituer une réserve pour d'éventuelles acquisitions de terrains. Le Plan Alimentaire Territorial entrera dans sa deuxième phase,

avec notamment 50 k€ dédiés au recours à un accompagnement pour la structuration de la gouvernance de projets, et le versement de subventions pour des actions diverses à hauteur de 100 k€ (promotion des métiers agricoles, défi « Foyers à alimentation positive » ...). Les partenariats développés avec la Chambre d'Agriculture (20 k€) et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy (10 k€) seront prolongés et 76 k€ sont inscrits au titre de la convention avec l'association « Partage ton frigo ». Enfin, une enveloppe de 50 k€ est prévue afin de verser des aides directes aux porteurs de projets agricoles.

Sur la compétence **aménagement du territoire**, outre le Plateau de Frescaty dont l'aménagement se poursuivra (cf. partie 3. D), un nouveau crédit de fonctionnement à hauteur de 100 k€ sera dédié à la réalisation d'un schéma de l'offre commerciale afin de garantir la cohérence de l'action métropolitaine en matière d'aménagement économique de l'espace. La Métropole consacra une enveloppe de 410 k€ à l'installation du SDIS sur le site de Blida, qui comprendra l'acquisition du lieu ainsi que des travaux d'aménagement. Les études d'aménagement des Halles Sollac à Woippy se poursuivront (215 k€) et la participation à l'équilibre de la ZAC de l'Amphithéâtre s'élèvera à 500 k€. Une étude de stratégie paysagère destinée à répondre à la volonté de reverdissement des espaces publics des zones d'aménagement métropolitaines sera réalisée (50 k€). Enfin, 60 k€ sont inscrits pour la réalisation d'une piste cyclable sur la zone de Metz Technopôle, sur laquelle une cession de terrain devrait également intervenir.

Le développement économique du territoire passe également par le **développement numérique** de celui-ci. Tout d'abord, le soutien à l'incubateur « The Pool » sera reconduit à hauteur de 150 k€. L'Eurométropole adhérera également à l'agence Moselle Fibre (55 k€). Dans le cadre de la feuille de route « Smart City » ou « Territoire Intelligent », cinq expérimentations ont été lancées en 2022, portant notamment sur la performance énergétique des bâtiments, le comptage des piétons en centre-ville ainsi que l'information des usagers sur la présence de pollens dans l'air. En 2023, cinq nouvelles expérimentations seront lancées (150 k€) qui devraient porter en priorité sur la mobilité, avec la mise en place de comptage des flux en accès centre-ville, le comptage de vélos sur les pistes cyclables ainsi que sur le stationnement intelligent. Les PAVE pourraient également faire l'objet d'expérimentations. La plateforme Metz'emplètes sera maintenue (78 k€).

Le budget dédié à **l'enseignement supérieur et la recherche** est globalement en hausse. En 2023, l'Eurométropole soutiendra les projets en faveur de la vie étudiante, divers évènements tels que Etudiants dans ma ville, échanges gourmands et Metz l'Etudiante. Il sera également procédé à la création d'une application « Metz l'Etudiante » destinée à faciliter la vie universitaire des étudiants de la Métropole (70 k€). La Métropole assurera également le soutien à l'initiative étudiante (57 k€). L'année 2023 sera marquée par la mise en place des campus thématiques, dont l'objectif est la mise en réseau des acteurs du territoire autour de 4 thématiques que sont l'industrie, les technologies de l'information, la santé et l'environnement ainsi que la société et le patrimoine durable. En parallèle, les soutiens aux divers acteurs sont maintenus (Université de Lorraine, Centre Pierre Janet, Institut Lafayette etc).

L'attractivité du territoire passe aussi par le développement touristique et culturel. Les établissements culturels métropolitains ont été impactés par la crise sanitaire ces dernières années. L'année 2023 devrait marquer un retour à la normale pour ces derniers.

Les dépenses opérationnelles de l'**Opéra-Théâtre** sont globalement stables par rapport à 2022. Sa contribution au festival messin Constellations sera renouvelée (50 k€) et devrait notamment comprendre la création d'un ballet spécifique. L'année 2023 verra se réaliser le transfert des costumes de l'établissement vers un bâtiment situé sur le plateau de Frescaty afin de libérer de l'espace et d'améliorer les conditions de stockage. La contribution à l'Orchestre National de Metz reste inchangée (300 k€). En matière de recettes, celles issues de la billetterie sont prudemment prévues en stabilité afin de prendre en compte le changement des habitudes de consommation culturelle des spectateurs (400 k€). En revanche, de nouvelles coproductions devraient être mises en place, générant des recettes à hauteur de 100 k€. En investissement, outre le renouvellement de matériel vieillissant (20 k€), un programme de remplacement de l'éclairage scénique va être lancé pour 600 k€, non prévu au PPI mais essentiel dans le contexte actuel d'optimisation énergétique. En outre, l'importante opération de requalification du bâtiment engagée en 2022 se poursuivra avec notamment l'écriture technique du projet (483 k€).

L'année 2023 sera marquée par une opération particulière pour le **musée de la Cour d'Or** : en effet, M. Lauterbach, artiste peintre et collectionneur, décédé en 2021, a légué une grande partie de ses biens au musée. L'évaluation de ces derniers par le notaire n'est à ce jour pas encore finalisée, ainsi, si aucune recette n'est inscrite au stade du budget primitif, le budget supplémentaire devrait venir intégrer certains montants. Pour l'heure, 35 k€ seront inscrits en dépenses dès le BP permettant de régler les frais divers liés au legs. En parallèle, le budget consacré au musée permet la poursuite de l'activité courante de l'établissement, tout en assurant la préparation et l'accompagnement de projets structurants. Ainsi, si peu d'événements d'envergure sont prévus cette année, le musée de la Cour d'Or participera toutefois au festival Constellations à hauteur de 60 k€. En recettes, les prévisions sont ajustées au niveau du réalisé concernant les visites guidées (15 k€). Le produit des ventes de la boutiques est estimé à 40 k€. En investissement, les travaux d'aménagement de l'aile François de Curel et de restauration des thermes antiques se poursuivront (837 k€) ainsi que la création du pavillon de la biodiversité (544 k€). D'autres travaux divers d'aménagement du bâtiment sont également prévus (requalification de la toiture, raccordement au chauffage urbain, aménagement de la cour de conservation...). Enfin, les investissements récurrents de l'établissement (acquisition d'œuvres, de matériel spécifique, de mobilier et d'ouvrages, restauration des œuvres d'art, etc.) sont prévus à hauteur de 196 k€, dont une partie sera financée par des subventions (23 k€).

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné** voit ses dépenses opérationnelles reconduites, auxquelles s'ajoute l'inscription d'un crédit de 80 k€ afin de développer des partenariats avec l'Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal de Metz (EMARI). Le niveau de recettes 2022 est également reconduit (431 k€), soit 93 k€ au titre d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), 30 k€ de subvention du Département, ainsi que 300 k€ au titre des frais d'inscription. Pour rappel, ces derniers sont en constante augmentation ces dernières années, témoignant de la fidélisation des élèves à l'établissement. En investissement, outre 60 k€ pour l'achat de mobiliers spécifiques (instruments et matériel scolaire notamment), le bâtiment fera l'objet

d'aménagements et travaux divers (244 k€) comprenant notamment la requalification de l'auditorium ainsi que des sanitaires.

Les contributions aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) seront reconduites en 2023, soit 2,112 M€ à l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL) et 5,15 M€ au Centre Pompidou-Metz. Ils mobiliseront également des crédits en investissement : 409 k€ sont inscrits pour le changement d'ascenseur et le remplacement d'une partie des fenêtres de l'ESAL, et 487 k€ financeront des travaux et acquisitions de matériel pour le Centre Pompidou-Metz.

En matière de **promotion du tourisme et de l'attractivité**, la Métropole s'appuie en partie sur l'agence d'attractivité Inspire Metz, dont la subvention est en hausse de 100 k€ par rapport au BP 2022 (3,3 M€), qui permettra la réalisation de campagnes de publicité en faveur des animations estivales ainsi que du marché de Noël. Elle apporte également un soutien à de nombreuses manifestations ayant lieu sur le territoire ou aux acteurs œuvrant en la matière (FC Metz, Metz Handball, Moselle Open, etc.). En 2023, l'Eurométropole augmentera de 50 k€ son soutien au développement du festival de théâtre de rue Hop Hop Hop (185 k€) et confirmera celui apporté à l'organisation du Marathon de Metz Métropole (135 k€). Les Jeux Olympiques 2024 qui se tiendront à Paris sont l'occasion pour l'Eurométropole d'être labellisée « Terres de Jeux » : ainsi, une enveloppe de 10 k€ est consacrée à l'organisation de divers événements sur le territoire. 80 k€ sont également fléchés sur le soutien à diverses manifestations culturelles et touristiques d'intérêt métropolitain. Sur le tourisme, après la parution en 2022 d'un nouveau guide touristique « Un grand week-end à Metz », 44 k€ sont inscrits pour la parution de la version allemande de ce dernier et 20 k€ sont prévus pour la réimpression de la « Carte balade nature » ainsi que pour la parution d'un ouvrage consacré au territoire de l'Eurométropole. Les recettes issues de la taxe de séjour sont estimées en hausse en 2023 (1,05 M€) grâce à la reprise de l'activité post crise sanitaire (pour rappel, le niveau le plus bas avait été atteint en 2020 avec 713 k€ de recettes) mais également à l'évolution des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Enfin, l'Eurométropole renforce son soutien aux manifestations en matière de **tourisme d'affaires** (+ 50 k€ soit 250 k€), avec notamment le soutien à l'évènement The Mix qui se tiendra les 14 et 15 juin 2023 et réunira les principaux acteurs du MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) des 4 frontières.

C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le développement harmonieux du territoire est une politique centrale de l'Eurométropole ; en témoignent le renforcement ces dernières années des compétences logement et cohésion sociale qui ont fait l'objet de transferts et de délégations de compétences, le développement ambitieux des projets en matière de voirie et espaces publics, mais aussi l'émergence de projets d'envergure qui ont pour objectif de doter le territoire d'équipements manquants, comme la construction d'une piscine métropolitaine.

La **politique du logement** reste une priorité de l'Eurométropole. Ainsi, 2 M€ seront dédiés au versement de subventions aux bailleurs pour la réhabilitation de logements sociaux ainsi qu'au

versement d'aides à l'accession à la propriété pour les particuliers. Les aides à la pierre, délégation transférée de l'Etat en 2021, mobiliseront 3,2 M€ en dépenses et en recettes, dont 2 M€ au titre du parc privé et 1,2 M€ au titre du parc public. En fonctionnement, des crédits d'études sont inscrits pour 545 k€, et concernent notamment le suivi et l'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'immeuble Gabriel Pierné ou encore une étude pré-opérationnelle sur des copropriétés situées avenue de Lyon à Metz-Bellecroix. En parallèle, des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Caisse des Dépôts sont attendus à hauteur de 464 k€ concernant des études antérieures. Les crédits dédiés au Fonds de Solidarité Logement s'élèveront à 1,17 M€. Enfin, 136 k€ sont inscrits au titre du Plan Logement d'Abord (PLA), dont l'objectif est d'accompagner les grands marginaux vers des logements autonomes.

Le **Renouvellement urbain** mobilise 1,2 M€ de crédits d'investissement. Suite à la présentation de l'avenant à la convention ANRU au comité d'engagement de l'ANRU en septembre 2022, les grandes lignes du projet ont été fixées en ce qui concerne les quartiers de Bellecroix et de La Patrotte. Ainsi, des crédits sont inscrits pour 636 k€ afin notamment de poursuivre les études urbaines engagées sur ces quartiers mais également sur Borny, ainsi que pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'assurer la coordination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage une fois les phases opérationnelles lancées. Si la majeure partie des travaux devrait débiter à l'horizon 2024-2025, des crédits sont tout de même inscrits dès 2023 permettant la viabilisation des lots dédiés à la diversification des terrains sur le quartier de Borny ainsi que pour des travaux d'aménagements paysagers.

Après deux exercices dédiés aux travaux d'agrandissement de l'aire d'accueil de Marly / Montigny-lès-Metz, de création d'une troisième aire d'accueil à Metz et d'une aire de grand passage à Moulins-Tournebride, rendus nécessaires par les exigences du schéma départemental, la compétence **accueil des gens du voyage** trouvera son rythme de croisière en 2023. Si l'aire de grand passage a été mise en service courant 2022, l'aire de Metz Seulhotte a dû faire face à des contretemps, notamment des retards de fournitures entraînant un décalage de la livraison complète de l'ouvrage, ainsi que des délais de procédures administratives plus longs que prévus, reportant son ouverture début 2023. Ainsi, les dépenses de fonctionnement opérationnelles sont en hausse afin de comptabiliser les consommations en année pleine (665 k€ soit + 85 k€), mais pourront éventuellement être ajustées au moment du budget supplémentaire, la fréquentation des nouveaux équipements étant difficile à évaluer. Les recettes prévisionnelles de ces équipements sont évaluées à 245 k€. Bien que l'essentiel des travaux soit aujourd'hui terminé, des dépenses subsistent en investissement, notamment pour des aménagements paysagers (95 k€) ainsi que pour le remplacement du système de télégestion de l'aire de Metz-Blida devenu obsolète (18 k€). Les dépôts de cautions sont également comptabilisés sur cette section (62 k€). En recette, une subvention de l'Etat pour la réalisation de travaux d'assainissement de l'aire de Marly / Montigny-lès-Metz est attendue (256 k€).

La politique de **cohésion sociale** verra ses moyens consolidés. Les actions dans le cadre des compétences transférées du département en 2020 se poursuivront, avec 72 k€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, et 2,19 M€ au titre de la prévention spécialisée. Le plan pauvreté, prévu jusqu'à fin 2023, mobilisera 122 k€ de crédits, principalement sous forme de subventions aux associations. Le financement de la mission locale est en légère hausse (344 k€ soit + 4 k€) afin de prendre en compte

l'intégration d'une 46^e commune sur le territoire métropolitain. Pour tenir compte du transfert à la Métropole du contrat local de santé, l'enveloppe inscrite en 2022 à hauteur de 50 k€ est maintenue.

La cohésion territoriale passe également par le développement d'équipements au service des citoyens. Ainsi, suite à l'étude réalisée par la Fédération Française de Natation en 2021 faisant état d'un déficit en surface d'eau sur le territoire de l'Eurométropole, la construction d'une **piscine** d'intérêt métropolitain a été actée, qui prendra place sur le site des anciennes Halles Sollac à Woippy. Si le projet en est à ce jour au stade d'études, après le lancement d'un concours sur esquisses en 2022, il fait toutefois l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de 886 k€, principalement pour des dépenses de maîtrise d'œuvre. Le **gymnase du Val Saint-Pierre**, qui constitue à ce jour le seul équipement sportif d'intérêt métropolitain, fera l'objet de divers travaux en 2023 à hauteur de 302 k€, notamment pour réaliser l'isolation extérieure du bâtiment, la requalification des sanitaires et des vestiaires ainsi que pour la mise en place d'un organe de pilotage différencié des installations électriques et de chauffage qui permettra par la suite de réaliser d'importantes économies d'énergie.

L'aménagement de l'espace public et la voirie, éléments incontournables de la cohésion territoriale, représenteront un budget conséquent en investissement, bien que respectant le cadre global du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026. Ainsi, une enveloppe de 4,5 M€ sera dédiée à la réalisation d'opérations de voirie sur les communes, qui comprend notamment la requalification de la rue Serpenoise à Metz (2,5 M€), la redynamisation du quartier Outre-Seille, en particulier la piétonnisation de la rue des Allemands (300 k€), mais aussi la création d'un giratoire à Lorry-lès-Metz (400 k€), d'un carrefour à Vaux (100 k€), ainsi que la requalification du Pont de Moulins à Moulins-lès-Metz (330 k€) et la sécurisation de la RD5 à Pournoy-la-Chétive (150 k€). Des travaux auront également lieu à Metz sur le secteur Saint-Fiacre (750 k€) ainsi que sur la rue Laurent Charles Maréchal (400 k€). En matière d'ouvrages d'art, une enveloppe de 2 M€ servira notamment à rénover le Pont de Fer à Metz ainsi qu'à la réfection de son étanchéité. En outre, le nombre important de dégâts constatés sur le domaine public en 2022, particulièrement au niveau des routes départementales, entraîne l'inscription d'un crédit de 350 k€ pour l'achat de matériel permettant de procéder aux réparations. Si la plupart du temps, des indemnités sont versées par les assurances, il arrive que les tiers responsables ne puissent être identifiés, entraînant une charge importante pour la collectivité. Par ailleurs, l'exercice de la compétence nécessite des moyens adéquats, c'est pourquoi 650 k€ sont prévus pour l'achat de véhicules de voirie. Le budget 2023 prévoit également les crédits pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE – 75 k€) notifiée en fin d'année 2022. En complément du diagnostic sur la logistique urbaine lancé en 2022, une étude est prévue à hauteur de 66 k€ qui s'inscrit dans le programme ColisActiv soutenu par le ministère de la Transition écologique et porté notamment par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Enfin, le bâtiment situé rue Dreyfus Dupont accueillant une partie des équipes fera l'objet de travaux de requalification de son rez-de-chaussée (170 k€).

En matière de **stationnement**, 340 k€ sont prévus pour des aménagements sur les parkings Maud'Huy et Coislin ainsi que sur ceux situés à Montigny-lès-Metz, afin notamment d'y installer des bornes de recharge électrique. Sur l'ensemble des parkings, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 3,8 M€ et sont en hausse de 127 k€ du fait de la reprise de la fréquentation post crise sanitaire et de l'évolution de la tarification. Le produit du forfait post-stationnement devrait être stable (1,1 M€).

Afin d'assurer la sécurisation de ses habitants mais aussi de développer les potentialités de la « Métropole connectée », la Métropole va mettre en place un **Centre de Supervision Urbain**, qui fonctionnera sous forme de service commun aux communes. Dans l'attente de la définition finale du projet, des crédits à hauteur de 1,4 M€ sont inscrits dès le BP.

La **défense extérieure contre l'incendie** mobilisera 464 k€ de crédits en investissement, dont 284 k€ pour le remplacement de poteaux incendie conformément aux évaluations de la CLECT et 180 k€ de travaux dans le cadre du renforcement de cette politique sur les secteurs prioritaires. En fonctionnement, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est réévaluée suite à la hausse des contributions décidée par ce dernier (8,85 M€ soit + 250 k€).

Enfin, **les fonds de concours** versés aux communes, qui ont vu leur enveloppe passer de 100 k€ à 120 k€ par commune dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de 2021, mobiliseront 1 M€ de crédits de paiement en 2023.

D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE

En matière de **planification**, l'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dont la phase d'élaboration se terminera au premier trimestre 2023, ainsi que par sa présentation aux habitants du territoire par le biais d'une enquête publique. La subvention versée à l'AGURAM dans le cadre du partenariat conclu avec cette dernière reste stable en fonctionnement (1,47 M€) mais prendra une nouvelle dimension avec la commande de nouvelles prestations en matière d'élaboration de cartes, et devrait s'élever à 90 k€ en investissement, le programme partenarial étant en cours de définition. L'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal se poursuivra également en 2023.

La mise en œuvre des politiques précédemment exposées mobilise des ressources financières, matérielles et humaines. Les ressources financières ont été évoquées dans les premiers paragraphes.

Les prix de **l'énergie** subissent de plein fouet l'inflation. Pour autant, l'impact reste limité pour le budget de la Métropole : son patrimoine propre est restreint, la majeure partie de ses équipements sont raccordés au chauffage urbain (notamment la Maison de la Métropole), et les marchés de fourniture d'électricité garantissent un prix fixe jusqu'à fin 2023. Ainsi, les hausses seront concentrées sur le carburant (+ 33 k€ pour les véhicules hors collecte des ordures ménagères évoqués plus haut, soit 266 k€) ainsi que sur le chauffage au gaz (280 k€).

Concernant les **systèmes d'information**, les dépenses d'investissement viennent dépasser le cadre annuel fixé par le PPI, dépassement rendu nécessaire par le remplacement d'outils vieillissants. En effet, sur les projets proprement métropolitains, outre les dépenses récurrentes (licences téléphoniques, matériel de visioconférence, licences Office 365, développement de la cybersécurité), le renouvellement des systèmes d'information déchets (75 k€) et de gestion du patrimoine (50 k€)

sont prévus, de même que celui du logiciel utilisé pour la voirie (60 k€). Les investissements sont également nombreux en ce qui concerne les projets communs à la Ville de Metz et à l'Eurométropole : un nouvel outil de gestion des subventions va être acquis (83 k€), de même qu'un logiciel pour gérer l'archivage (48 k€), l'évolution du système d'information géographique est par ailleurs rendue obligatoire par l'intégration du PLUi (60 k€). Mais l'un des chantiers les plus importants à mener en 2023 résidera dans la refonte de l'intranet commun (180 k€), l'ancien outil n'étant plus adapté aux besoins actuels. Après un important travail de réflexion et de recensement des besoins des usagers au cours de l'année 2022, une première version devrait être mise en service au printemps 2023.

Enfin, en matière de ressources humaines, le système d'information actuel sera adapté afin de répondre à de nouvelles obligations réglementaires (100 k€) et le logiciel de gestion du temps de travail évoluera vers une nouvelle version (70 k€). Les investissements informatiques spécifiques à la ville de Metz sont directement pris en charge par la Métropole, qui dans un second temps lui refacture au réel ainsi qu'une partie des investissements communs. A ce titre, 2,1 M€ sont inscrits en recettes.

Au niveau de la **masse salariale**, outre la comptabilisation en année pleine des recrutements effectués en 2022, de nouveaux recrutements sont prévus. Ils concerneront la Direction de la Gestion des Déchets, avec le recrutement de deux chauffeurs permettant de réduire les délais de collecte des encombrants, ainsi que d'un conseiller en prévention des déchets et maître composteur. Un collaborateur administratif et financier spécialisé dans la gestion du parc privé viendra compléter les équipes de la Direction de l'Habitat et du Logement. La déprécarisation des postes de médiateurs au sein du musée ainsi que l'évolution de la grille salariale des danseurs de l'Opéra-Théâtre sont également prévus. Les effectifs de la Direction de l'Aménagement seront renforcés, la création d'un Centre de Supervision Urbain nécessitera également des recrutements. A noter également le recrutement par la Métropole d'un agent polyvalent qui pourra venir effectuer des remplacements ponctuels dans les communes qui en feront la demande en tant que secrétaire de mairie. Outre ces recrutements nouveaux et l'impact du Glissement Vieillesse-Technicité, la masse salariale est également impactée par des facteurs exogènes. En effet, suite aux décisions gouvernementales de procéder au dégel du point d'indice de la fonction publique et de le revaloriser à hauteur de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, l'impact de cette mesure en année pleine entraîne l'inscription d'une somme de 950 k€. De plus, une nouvelle augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 au même niveau qu'en 2022 et la revalorisation des grilles de catégories C sont anticipées, conduisant à l'inscription de 1,1 M€ supplémentaires. En matière de recettes, les mises à disposition d'agents auprès d'autres structures s'élèvent à 3,6 M€ et concernent en majorité les agents mis à la disposition de la régie HAGANIS (3,2 M€). Des subventions seront perçues pour le financement de certains postes, notamment concernant les Directions de la Transition Ecologique et de la Cohésion Sociale.

Le **Conseil de Développement Durable** verra ses moyens consolidés après une année 2022 marquée par le renouvellement de l'assemblée (26 k€).

La mission **Coopération institutionnelle, internationale et européenne**, mutualisée depuis 2021, verra ses moyens encore renforcés. Le déménagement de la Maison du Luxembourg dans des locaux plus appropriés mais toujours au sein de la gare de Metz entraîne une légère hausse du loyer et des charges (17 k€ soit + 10 k€), et une partie sera remboursée par la ville de Metz dont la mairie de quartier occupe les mêmes locaux. L'année 2023 sera également marquée par l'accueil de l'assemblée

générale de la mission opérationnelle transfrontalière à Metz, organisée en collaboration avec le Conseil Départemental de la Moselle (30 k€), renforçant encore davantage l'identité européenne de la Métropole messine.

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe Transports Publics, géré hors taxe en raison du caractère industriel et commercial de son activité, s'établit à 86,5 M€ au total, dont 74 M€ de mouvements réels. Par rapport à 2022, il est en nette hausse (+ 11,9 %). En fonctionnement, il s'équilibre à 67,9 M€, soit une progression de + 4,61 % par rapport au BP 2022.

Section d'exploitation (en k€)

		DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
011	Charges à caractère général	50 745	53 744	5,91%
012	Charges de personnel	510	536	5,00%
014	Atténuations de produits	20	20	0,00%
65	Subventions	1 020	503	-50,69%
66	Charges financières	2 210	2 798	26,60%
Total des dépenses réelles d'exploitation		54 505	57 600	5,68%
023	Virement à la section d'investissement	382	1 780	366,33%
042	Transfert entre sections	10 000	8 500	-15,00%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 382	10 280	-0,98%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		64 887	67 880	4,61%

		RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
70	Billetterie	12 800	14 075	9,96%
73	Versement Mobilité	45 700	49 000	7,22%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 427	1 420	-0,47%
75	Autres produits de gestion courante	340	340	0,00%
77	Produits exceptionnels	2 470	865	-64,98%
Total des recettes réelles d'exploitation		62 737	65 700	4,72%
042	Transfert entre sections	2 150	2 180	1,40%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 150	2 180	1,40%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		64 887	67 880	4,61%

Au cours des derniers exercices, le budget annexe Transports publics a été fortement impacté par la crise sanitaire, tant au niveau des recettes, qui ont subi une forte dégradation du versement mobilité et de la billetterie, qu'au niveau des dépenses avec des réductions de la rémunération versée au délégataire corrélativement à la baisse du niveau de service pendant les confinements.

Le budget 2023 traduit un retour à la « normale » en termes de fonctionnement : le niveau de la rémunération du délégataire repartira à la hausse (51,2 M€) afin de tenir compte de l'évolution des indices d'indexation de la rémunération, ainsi que des diverses évolutions de services. Sont notamment prévues la desserte de Lorry-Mardigny, l'adaptation du tracé C15 côté Montigny-lès-Metz,

le renfort de la N70, le prolongement de la C13 Nouilly / Noisseville ou encore la mise en place d'une navette expérimentale Bellecroix / Borny.

La poursuite de la ligne R1 bis (navette fluviale) est également prévue pour 1 M€, de même que le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public qui doit arriver à échéance fin 2023 (180 k€). La collaboration avec le prestataire Klaxit sera poursuivie en matière de covoiturage pour la mise en relation des usagers avec le prestataire.

Les autres dépenses de fonctionnement sont constituées du remboursement de frais d'intérêts au délégataire suite à diverses acquisitions de matériel (132 k€) et du versement à la Région d'une compensation pour l'utilisation de lignes interurbaines et la prise en charge de certains transports scolaires (411 k€).

Au niveau des recettes, le produit issu de la billetterie est attendu en hausse par rapport aux exercices précédents, et devrait retrouver son niveau d'avant crise sanitaire (14 M€). Quant au versement mobilité, il devrait atteindre 49 M€ en 2023. Pour rappel, en 2019, cette recette s'était élevée à 46 M€, puis était redescendue à 43,6 M€ en 2020 et 45 M€ en 2021. Cette hausse pour 2023 s'explique par plusieurs facteurs : d'une part par la reprise post crise sanitaire, par l'installation d'entreprises sur le territoire (Amazon notamment, qui a également entraîné la mise en place de navettes spécifiques dont le coût global est estimé à 171 k€ pour 2023) augmentant le nombre de redevables, mais également par le contexte d'inflation qui a eu pour effet d'augmenter le point d'indice dans le secteur public ainsi que les salaires dans le secteur privé ; le Versement Mobilité payé par les entreprises s'élevant à 2 % de la masse salariale, le montant global perçu par la Métropole est ainsi favorablement impacté.

Ces éléments permettent de dégager un autofinancement de 1,78 M€, sans contribution du budget principal.

En matière d'investissement, la section s'équilibre à hauteur de 18,58 M€, soit une nette hausse par rapport au BP 2022.

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
16	Emprunts et Dettes	7 850	7 965	1,46%
20	Immobilisations incorporelles	450	4 115	814,44%
21	Immobilisations corporelles	1 767	2 162	22,37%
23	Immobilisations en cours	0	2 000	
26	Participations	165	158	-4,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		10 232	16 400	60,29%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 150	2 180	1,40%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 150	2 180	1,40%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		12 382	18 580	50,06%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
16	Emprunts et Dettes	2 000	8 300	315,00%
Total des recettes réelles d'investissement		2 000	8 300	315,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	382	1 780	366,33%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 000	8 500	-15,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 382	10 280	-0,98%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		12 382	18 580	50,06%

Les dépenses les plus importantes concernent le remboursement du capital des emprunts, qui se compose de la dette propre de l'Eurométropole concernant les emprunts souscrits pour le financement des lignes A et B du METTIS (5 M€), mais également des emprunts souscrits par le délégataire afin de financer l'acquisition de véhicules et du système de billettique que l'Eurométropole lui rembourse (2,9 M€).

Sur les dépenses opérationnelles, les crédits sont en forte hausse par rapport à 2022 en raison du lancement d'investissements d'envergure : l'Eurométropole va tout d'abord se doter d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) pour tenir compte de l'obsolescence du système précédent. Ainsi, 2,4 M€ de crédits de paiement sont inscrits au BP 2023, sur une autorisation de programme totale de 3,2 M€, conformément à la Décision Modificative 2022 n°2.

Les projets de création de la troisième ligne METTIS ainsi que la prolongation de la ligne A jusqu'à l'hôpital Schuman, prévus dans le cadre du PPI 2022-2026, se poursuivront en 2023 et devraient mobiliser respectivement 1,4 M€ et 250 k€ en frais d'études et d'insertion.

Dans le cadre de sa politique en matière de transition énergétique, la future ligne de METTIS C devrait être exploitée par des véhicules fonctionnant à l'hydrogène. Compte tenu du temps de fabrication important de ces derniers, 2 M€ sont prévus pour le versement d'avances à leur commande.

La pérennisation de la navette fluviale nécessitera 300 k€ de travaux afin de créer deux arrêts supplémentaires sur les communes de Scy-Chazelles et Moulins-lès-Metz, pour des aménagements complémentaires des arrêts existants ainsi que pour l'achat de pontons.

En outre, les dépenses de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau (500 k€) et d'entretien du réseau LE MET (445 k€) se poursuivront.

Ces nombreux investissements nécessitent l'inscription d'un emprunt de 8,3 M€ dont le montant sera réajusté au budget supplémentaire avec la reprise de l'excédent à fin 2022.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Pour mémoire, le budget annexe Archéologie Préventive est assujéti à TVA pour les activités de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation patrimoniale (ces deux dernières constituant des missions de service public) financées par une subvention du budget principal.

Section de fonctionnement (en k€)

		DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
011	Charges à caractère général	1 150	1 018	-11,47%
012	Charges de personnel	950	998	5,00%
65	Subventions	0	1	1242,00%
66	Charges financières	16	80	400,00%
67	Charges exceptionnelles	1	1	0,00%
Total des dépenses réelles		2 117	2 098	-0,90%
023	Virement à la section d'investissement	206	205	-0,49%
042	Transfert entre sections	70	70	0,00%
Total des dépenses d'ordre		276	275	-0,36%
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 393	2 373	-0,84%

		RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
74	Subventions et participations	153	126	-17,33%
75	Autres produits de gestion courante	2 240	2 246	0,29%
Total des recettes réelles		2 393	2 373	-0,84%
Total des recettes d'ordre		0	0	
TOTAL recettes de fonctionnement		2 393	2 373	-0,84%

De manière globale, le budget 2023 s'équilibre à 2,65 M€ et est quasi équivalent au budget 2022 (2,67 M€).

Après une année 2022 marquée par la reprise de l'activité immobilière, le budget opérationnel 2023 est en légère diminution, mais reste néanmoins à un niveau conséquent par rapport à certaines années antérieures. Parmi les opérations prévues, des fouilles importantes se tiendront au Ban-Saint-Martin, Woippy, Sainte-Ruffine, Montigny-lès-Metz ainsi qu'à Metz (rue des Piques). Des opérations sous maîtrises d'ouvrage métropolitaine et municipales devraient également avoir lieu, au titre de la pose de PAVE ou de plantations et végétalisations.

Concernant les autres dépenses, la hausse du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 ainsi que l'anticipation d'une nouvelle hausse du point sur 6 mois en 2023 entraînent une augmentation des charges de personnel d'environ 50 k€ ; la hausse des taux d'intérêts aura également un impact

important sur les dépenses 2023, le principal emprunt souscrit sur ce budget étant à taux variable (+ 64 k€).

Les recettes sont composées des facturations de fouilles aux aménageurs (1,38 M€), des subventions de l'Etat pour les diagnostics archéologiques (123 k€) ainsi que de la subvention du budget principal, qui s'élève à 865 k€.

Section d'investissement (en k€)

		DEPENSES			
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo	
21	Immobilisations corporelles	40	35	-12,50%	
16	Emprunts et Dettes	236	240	1,69%	
Total des dépenses réelles		276	275	-0,36%	
Total des dépenses d'ordre		0	0		
TOTAL dépenses d'investissement		276	275	-0,36%	

		RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo	
Total des recettes réelles		0	0		
021	Virement de la section de fonctionnement	216	70	-67,59%	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60	205	241,67%	
Total des recettes d'ordre		276	275	-0,36%	
TOTAL recettes d'investissement		276	275	-0,36%	

Concernant l'investissement, les crédits prévus concernent le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du bâtiment (240 k€) ainsi que l'acquisition d'un véhicule et d'un drone nécessaires à l'activité du service (35 k€).

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

Ce budget concerne l'activité d'exploitation des huit déchèteries métropolitaines, dont la gestion est confiée à la régie Haganis. Il s'élève pour 2023 à 5,29 M€, soit une légère hausse de 1,5 % (+ 80 k€).

Section d'exploitation (en k€)

		DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
011	Charges à caractère général	5 101	5 229	2,51%
012	Charges de personnel	12	14	16,67%
65	Subventions	3	3	0,00%
Total des dépenses réelles		5 115	5 246	2,54%
042	Opérations d'ordre entre sections	45	20	-55,56%
Total des dépenses d'ordre		45	20	-55,56%
TOTAL dépenses d'exploitation		5 160	5 266	2,04%

		RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 958	4 964	0,10%
75	Autres produits de gestion courante	202	302	49,48%
Total des recettes réelles		5 160	5 266	2,04%
TOTAL recettes d'exploitation		5 160	5 266	2,04%

Les dépenses concernent les prestations d'exploitation des déchèteries versées à Haganis.

La hausse constatée par rapport à 2022 est en lien avec la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, qui passe de 40 à 51 € la tonne sur les déchets ultimes. En outre, depuis 2022, une convention conclue avec la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle permet aux habitants de Roncourt d'accéder à la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes. Le budget 2023 prend en compte la hausse des tarifs d'accès aux déchèteries de cet EPCI (+ 10 k€).

Les recettes sont principalement constituées des participations de l'Eurométropole et des Communautés de Communes de Mad & Moselle et du Haut Chemin – Pays de Pange pour l'accès aux déchèteries métropolitaines. Le tarif d'accès reste inchangé par rapport à 2022, soit une contribution mensuelle de 1,72 € HT par habitant. D'autres recettes sont inscrites au titre du remboursement par Haganis d'un droit d'usage des installations et de la perception de financements de la part d'éco-organismes pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES					
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo	
21	Immobilisations corporelles	45	20	-55,56%	
Total des dépenses réelles		45	20	-55,56%	
TOTAL dépenses d'investissement		45	20	-55,56%	

RECETTES					
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo	
Total des recettes réelles		0	0		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	45	20	-55,56%	
Total des recettes d'ordre		45	20	-55,56%	
TOTAL recettes d'investissement		45	20	-55,56%	

En investissement, la recette correspond aux amortissements des équipements.

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Le budget annexe Zones en régie concerne la gestion de toutes les zones d'activités non concédées, dont notamment Frescaty et la ZAC de Lauvallières.

Ce budget est soumis à la comptabilité dite de stocks, méthode qui s'applique dans le cadre de l'aménagement et de la vente de terrains sur une zone. Ainsi, la majorité des écritures est comptabilisée en section de fonctionnement, puis fait l'objet d'écritures en fin d'exercice les intégrant par opération d'ordre en section d'investissement.

Le plateau de Frescaty mobilisera cette année encore l'essentiel des crédits inscrits (5,7 M€). L'année 2023 sera marquée par la création d'une nouvelle ZAC dans le prolongement de la ZAC Pointe Sud qui nécessitera des frais d'études en vue de l'élaboration du dossier de création puis du dossier de réalisation. En matière de travaux, des démolitions vont avoir lieu pour 1 M€. En outre, des aménagements seront réalisés afin d'accompagner les porteurs de projets, notamment via des viabilisations de terrain et la réalisation d'entrées charretières sur l'ensemble du plateau. A noter également l'achat d'équipements de vidéosurveillance qui permettront de dégager des économies sur les coûts de gardiennage du site.

En matière de recettes, si finalement aucune cession n'a été réalisée sur l'exercice 2022, un rattrapage devrait avoir lieu en 2023 avec 4,7 M€ de recettes prévues, représentant 6 ventes au total, dont 3 sur la base vie et 3 sur la pointe sud.

Sur Lauvallières, 220 k€ sont inscrits en dépenses afin de procéder à une régularisation d'acquisition de foncier.

Outre le produit des cessions, ces dépenses sont préfinancées par une avance du budget principal à hauteur de 1,2 M€. Ce montant sera réajusté lors du budget supplémentaire après l'intégration de l'excédent 2022 et au vu de l'avancement des dossiers.

Section de fonctionnement (en k€)

		DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
011	Charges à caractère général	6 118	6 049	-1,14%
012	Charges de personnel	80	80	0,00%
Total des dépenses réelles		6 198	6 129	-1,12%
023	Virement à la section d'investissement	1 800	185	-89,74%
042	Transfert entre sections	23 050	29 465	27,83%
Total des dépenses d'ordre		24 850	29 650	19,31%
TOTAL dépenses de fonctionnement		31 048	35 779	15,24%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	1 691	4 700	177,94%
74	Subv. D'exploit	105		-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	202	244	20,39%
Total des recettes réelles		1 998	4 944	147,38%
042	Transfert entre sections	29 050	30 835	6,14%
Total des recettes d'ordre		29 050	30 835	6,14%
TOTAL recettes de fonctionnement		31 048	35 779	15,24%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
Total des dépenses réelles		0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 050	30 835	6,14%
Total des dépenses d'ordre		29 050	30 835	6,14%
TOTAL dépenses d'investissement		29 050	30 835	6,14%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	évo
16	Emprunts et Dettes	4 200	1 185	-71,78%
Total des recettes réelles		4 200	1 185	-71,78%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 800	185	-89,74%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	23 050	29 465	27,83%
Total des recettes d'ordre		24 850	29 650	19,31%
TOTAL recettes d'investissement		29 050	30 835	6,14%

Résumé de l'acte

057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1A-BF

Numéro de l'acte : 2023-01-DC6-1A
Date de décision : lundi 30 janvier 2023
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2023 - Budget Principal
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1A-BF
Document principal : 71_AN-4102 BP 2023 FLUX SCELLE.xml

Pièces jointes :

71_AN-6-1 - Motion.pdf
71_AN-6-1 - Rapport BP2023.pdf
71_AN-6-1 - Signatures BP2023.pdf

Historique :

01/02/23 14:45	En cours de création	
01/02/23 14:47	En préparation	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	Reçu	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	En cours de transmission	
02/02/23 08:26	Transmis en Préfecture	
02/02/23 08:32	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1B-BF

Numéro de l'acte : 2023-01-DC6-1B
Date de décision : lundi 30 janvier 2023
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2023 - Budget annexe Déchets
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1B-BF
Document principal : 71_AN-4114 BP 2023 FLUX SCELLE.xml

Pièces jointes :

71_AN-6-1 - Motion.pdf
71_AN-6-1 - Rapport BP2023.pdf
71_AN-6-1 - Signatures BP2023.pdf

Historique :

01/02/23 14:45	En cours de création	
01/02/23 14:47	En préparation	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	Reçu	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	En cours de transmission	
02/02/23 08:26	Transmis en Préfecture	
02/02/23 08:29	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1C-BF

Numéro de l'acte : 2023-01-DC6-1C
Date de décision : lundi 30 janvier 2023
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2023 - Budget annexe Archéologie
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1C-BF
Document principal : 71_AN-4115 BP 2023 FLUX SCELLE.xml

Pièces jointes :

71_AN-6-1 - Motion.pdf
71_AN-6-1 - Rapport BP2023.pdf
71_AN-6-1 - Signatures BP2023.pdf

Historique :

01/02/23 14:45	En cours de création	
01/02/23 14:47	En préparation	Catherine DELLES
02/02/23 08:21	Reçu	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	En cours de transmission	
02/02/23 08:25	Transmis en Préfecture	
02/02/23 08:30	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1D-BF

Numéro de l'acte : 2023-01-DC6-1D
Date de décision : lundi 30 janvier 2023
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2023 - Budget annexe Transports
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1D-BF
Document principal : 71_AN-4117 BP 2023 FLUX SCELLE.xml

Pièces jointes :

71_AN-6-1 - Motion.pdf
71_AN-6-1 - Rapport BP2023.pdf
71_AN-6-1 - Signatures BP2023.pdf

Historique :

01/02/23 14:45	En cours de création	
01/02/23 14:47	En préparation	Catherine DELLES
02/02/23 08:21	Reçu	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	En cours de transmission	
02/02/23 08:25	Transmis en Préfecture	
02/02/23 08:29	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1E-BF

Numéro de l'acte : 2023-01-DC6-1E
Date de décision : lundi 30 janvier 2023
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2023 - Budget annexe Zones
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230130-2023-01-DC6-1E-BF
Document principal : 71_AN-4118 BP 2023 FLUX SCELLE.xml

Pièces jointes :

71_AN-6-1 - Motion.pdf
71_AN-6-1 - Rapport BP2023.pdf
71_AN-6-1 - Signatures BP2023.pdf

Historique :

01/02/23 14:45	En cours de création	
01/02/23 14:47	En préparation	Catherine DELLES
02/02/23 08:21	Reçu	Catherine DELLES
02/02/23 08:22	En cours de transmission	
02/02/23 08:24	Transmis en Préfecture	
02/02/23 08:34	Accusé de réception reçu	